

**Délibération n°10**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
56

Nombre de votants :  
56

Date de convocation :  
31 janvier 2024

Date d'affichage de la liste des  
délibérations :  
14 février 2024

**Objet : Actions en faveur de la  
jeunesse – appel à projets :  
premier versement 2024 de la  
contribution communautaire**

**L'AN deux mille vingt-quatre, le mardi 06 février**, le conseil communautaire, convoqué le 31 janvier 2024 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**  
M DAIN Denis, **suppléant.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DEAT Alain a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- M MAGNOUX André a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M RESSOUCHE Bruno a donné pouvoir à M BELDA José,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant.

*Absents :*

- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Mme NIORT Nathalie**

**Rapport n°10 – Actions en faveur de la jeunesse – appel à projets : premier versement 2024 de la contribution communautaire**

Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu la délibération n°20220201.01 du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2022 approuvant le projet de territoire « RLV Ambitions 2030 »,

Vu la délibération n°20221108.03 du conseil communautaire du 08 novembre 2022 approuvant le nouveau règlement de l'appel à projets,

Considérant le projet de territoire « RLV Ambitions 2030 » de RLV qui ambitionne d'avoir un territoire engagé pour les générations actuelles et futures en portant une attention particulière à la jeunesse,

Considérant l'engagement de Riom Limagne et Volcans dans la mise en place d'un appel à projets territorial visant la jeunesse, via la mise en œuvre d'un règlement d'appel à projets en faveur de la jeunesse,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des dossiers de la première session 2024 de l'appel à projets « Actions en faveur de la jeunesse », il est proposé l'attribution d'une participation financière de 4 010 € dont les montants définitifs seront arrêtés après analyse des bilans produits par l'organisateur,

Organisateurs	Nom de la manifestation	Lieu de la manifestation	Budget global de l'action	Subvention Maxi Attribuée
Commune de Châtel-Guyon	Séjour ski	Verchaix	32 076 €	4 010 €

Considérant les avis favorables de la commission Enfance-jeunesse et Politique de la Ville du 17 janvier 2024 et du bureau communautaire du 16 janvier 2024,

**Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué à l'Enfance-Jeunesse et à la Politique de la Ville, et à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver, pour l'année 2024, au titre de la première session, l'attribution de la subvention de 4 010 € présentée ci-dessus après présentation et étude des bilans produits par l'organisateur ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des documents permettant le versement de cette subvention ;**
- **D'approuver l'organisation d'une seconde session 2024.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 07 février 2024.***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*